

Note aux agents encadrant les voyages pédagogiques organisés par l'école

Dans le cadre des voyages pédagogiques organisés par l'école, je souhaite attirer l'attention des enseignants et agents administratifs prenant part à l'encadrement des étudiants, sur les responsabilités qui en découlent.

En premier lieu, chaque année l'école accueille des étudiants n'ayant pas atteint l'âge de la majorité (une quinzaine en L1 en 2013). J'insiste sur la responsabilité particulière qui incombe à l'établissement et aux personnels qui les accompagnent au cours d'activités hors de nos murs.

A cette fin, je vous demande de veiller particulièrement sur les étudiants entrant dans cette catégorie. Il vous appartient, de reconnaître dès avant le départ ces jeunes qui nous sont confiés et prendre, sur place, les dispositions permettant leur accompagnement permanent pendant la durée complète du séjour.

En second lieu, certains voyages pédagogiques internationaux et séjours d'étude s'effectuent dans des régions du globe rendues sensibles par des situations politiques, voire des états de conflits plus ou moins latents.

En raison de la présence d'étudiants, je vous demande de vous conformer aux consignes de sécurité établies par les Ambassades de France présentes dans ces pays et de consulter préalablement à chaque déplacement leurs sites internet ainsi que celui du ministère des affaires étrangères.

J'attire votre attention sur les évolutions rapides des situations locales en la matière : malgré les accords des différentes instances de l'école sur la validation de ces destinations (Conseil d'Administration, Commission Relations Internationales, Commission des Expositions...), il vous appartient en dernier ressort de vous informer de l'actualité de ces pays et des consignes officielles afin d'évaluer, le moment venu, la possibilité de rejoindre et de séjourner dans la destination projetée.

Conformément aux préconisations des Ambassades dans de pareils cas, je vous demande de vous signaler impérativement au consulat général de France sur place.

Il est bien évident que les étudiants encore mineurs ne devront pas participer à des voyages pédagogiques dans ces contextes sensibles.

Vous trouverez un rappel de la présente note dans les autorisations de mission qui vous seront délivrées dans ce cadre.

Au-delà, je vous remercie à l'avance de votre extrême vigilance dans l'observation de ces consignes.

Le Directeur
Bruno Mengoli

